

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
<b>13/11/2021</b>
Date d'affichage
<b>13/11/2021</b>
Nombre de conseillers en exercice
<b>14</b>
Nombre de conseillers présents
<b>12</b>
Nombre de conseillers votants
<b>13</b>

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 13 novembre 2021, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13/11/2021	Date d'affichage	13/11/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	M Stéphane SIMON
Mme JOLY Gaëlle				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/055 – CIMETIERE Demande de concession

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que Madame Catherine HONORE, habitant à Poitiers, souhaite obtenir une concession dans le colombarium du cimetière communal.

Sa volonté est d'être inhumé dans la commune où elle a vécu et où ses parents vivent encore. Ses grands-parents reposent dans le cimetière communal.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder à Madame Catherine HONORE, l'achat d'une concession dans le cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, l'achat par Madame Catherine HONORE, d'une concession dans le colombarium du cimetière communal.

Date	Signature
19 novembre 2021	Stéphane SIMON, Maire 





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13/11/2021	Date d'affichage	13/11/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	M Stéphane SIMON
Mme JOLY Gaëlle				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/056 – TRAVAUX mission de coordination « Sécurité Protection Santé » pour les travaux de la boulangerie

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal les devis reçus pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour le chantier de l'extension de la boulangerie.

Deux entreprises ont répondu :

- APAVE pour un montant de 2 238,00 € TTC
- Cabinet LEFEVRE pour un montant de 1 663,20 € TTC

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis du cabinet LEFEVRE pour un montant de 1 663,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis du cabinet LEFEVRE pour un montant de 1 663,20 € TTC.

Date	Signature
19 novembre 2021	Stéphane SIMON, Maire 



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13/11/2021	Date d'affichage	13/11/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	M Stéphane SIMON
Mme JOLY Gaëlle				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/057 – TRAVAUX Eclairage de la statue sur l'Agora des Tilleuls

Monsieur Michel ROUSSARD, Adjoint en charge des travaux, présente au conseil municipal le devis reçu pour la mise en place de l'éclairage de la statue sur l'Agora des Tilleuls.

La SARL MAGNY ELECTRICITE GENERALE présente un devis à 1 116 € TTC (930,00 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis de la SARL MAGNY ELECTRICITE GENERALE pour un montant de 1 116 € TTC (930,00 € HT) pour l'éclairage de la statue sur l'Agora des Tilleuls.

Date	Signature
19 novembre 2021	Stéphane SIMON, Maire 





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13/11/2021	Date d'affichage	13/11/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	M Stéphane SIMON
Mme JOLY Gaëlle				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/058 – TRAVAUX DEFENSE INCENDIE Création d'un poteau incendie rue du bout de la Ville

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle au conseil municipal que la commune s'est engagée à tendre vers la mise en place d'une défense incendie pour le village qui répond au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

A ce titre, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal les devis reçus pour la pose d'un poteau incendie rue du Bout de la Ville.

Deux entreprises ont répondu à l'appel :

- SITPO travaux public pour un montant de 4 980,00 € TTC (4 150,00 € HT) et
- EHTP pour un montant de 4 860,00 € TTC (4 050,00 € HT).

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de la société EHTP pour un montant de 4 860,00 € TTC (4 050,00 € HT).

Date	Signature
19 novembre 2021	 Stéphane SIMON, Maire

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	<b>13/11/2021</b>	Date d'affichage	<b>13/11/2021</b>
Nombre de conseillers en exercice	<b>14</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>
		Nombre de conseillers votants	<b>13</b>

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	M Stéphane SIMON
Mme JOLY Gaëlle				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Sur la base de l'acceptation du devis de la société, EHTP pour un montant de 4 050 € HT, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose au conseil municipal le plan de financement ci-dessous :

	Montant H.T.de la subvention	Date de la demande	Taux
Subvention D.E.T.R.	1 215,00 €	En cours	30 %
Région	/	/	/
Département	810,00 €	En cours	20 %
Fonds de concours	1 012,50 €	En cours	25 %
Autres subventions	/	/	/
<b>Sous/Total subventions publiques</b>	<b>3 037,50 €</b>	<b>/</b>	<b>75 %</b>
Autofinancement	1 012,50 €	/	25 %
Emprunt	/	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>4 050,00 €</b>	<b>/</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** le devis de la société EHTP pour un montant de 4 860,00 € TTC (4 050,00 € HT) ;
- **DEMANDE** l'inscription de cette somme sur le budget primitif 2022 ;
- **ACCEPTE** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Date	Signature
<b>19 novembre 2021</b>	Stéphane SIMON, Maire  



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13/11/2021	Date d'affichage	13/11/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	M Stéphane SIMON
Mme JOLY Gaëlle				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/059 – TRAVAUX DEFENSE INCENDIE Création d'une citerne au 18 rue du Hamel

N'ayant pas reçu les devis nécessaires au conseil municipal pour se positionner sur ce projet, ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

Date	Signature
19 novembre 2021	Stéphane SIMON, Maire 





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13/11/2021	Date d'affichage	13/11/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	M Stéphane SIMON
Mme JOLY Gaëlle				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/060 – TRAVAUX Effacement des réseaux 2<sup>ème</sup> tranche Rue du Hanoy

N'ayant pas reçu les chiffrages nécessaires au conseil municipal pour se positionner sur ce projet, ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

Date	Signature
19 novembre 2021	Stéphane SIMON, Maire  



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13/11/2021	Date d'affichage	13/11/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	M Stéphane SIMON
Mme JOLY Gaëlle				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/061 – BUDGET Participation à l'animation du 11 novembre 2021

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, annonce au conseil municipal que le repas des anciens combattants du 11 novembre 2021 s'est déroulé dans la salle des fêtes du Plessis Grohan.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accorder une participation de 200 € pour l'animation de ce repas. Les communes des Baux Sainte Croix et du Plessis Grohan participent également à hauteur de 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCORDE** une participation financière de 200 € pour l'animation du repas du 11 novembre 2021.

Date	Signature
19 novembre 2021	 Stéphane SIMON, Maire



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13/11/2021	Date d'affichage	13/11/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	M Stéphane SIMON
Mme JOLY Gaëlle				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/062 – RESSOURCES HUMAINES Contrat d'un agent technique

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que le contrat d'un agent technique arrive à son terme.

Sur la base du travail réalisé par l'agent qui est en adéquation avec les attentes de l'équipe municipale et des besoins de la commune, Monsieur Stéphane SIMON, Maire propose au conseil municipal de procéder à la nomination de l'agent en tant que stagiaire pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, jusqu'au 31 décembre 2022. Son échelon sera déterminé par la reprise de ses services antérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **PROPOSE**, à l'unanimité, la nomination de l'agent en tant que stagiaire pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, jusqu'au 31 décembre 2022. Le conseil municipal note que son échelon sera déterminé par la reprise de ses services antérieurs.

Date	Signature
19 novembre 2021	 Stéphane SIMON, Maire



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13/11/2021	Date d'affichage	13/11/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	M Stéphane SIMON
Mme JOLY Gaëlle				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/063 – ASSOCIATIONS Subvention pour l'ALAC

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que la subvention pour l'Amicale des Anciens Combattant n'a pas été versé pour l'année 2021.

Avec la reprise des repas qui suivent les cérémonies, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose au conseil municipal de verser la subvention de 350 € à l'ALAC pour l'année 2021.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, de verser la somme de 350 € à l'ALAC pour l'année 2021.*

Date	Signature
19 novembre 2021	Stéphane SIMON, Maire 



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13/11/2021	Date d'affichage	13/11/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	M Stéphane SIMON
Mme JOLY Gaëlle				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Questions Diverses

#### 1- Travaux Place Billie D Harris : point d'avancement

Les travaux avancent bien. Un point est fait toutes les semaines avec l'entreprise.

#### 2- Travaux de la boulangerie : point d'avancement

Les actes d'engagement ont été signés le 09/11.

Les travaux doivent démarrer début janvier 2022.

#### 3- Travaux de remplacement des portes et fenêtres de la salle des fêtes : point d'avancement

Toutes les portes d'entrée sont posées. La cuisine est terminée ainsi que la bibliothèque.

#### 4- Travaux dans la bibliothèque : planification

La réalisation des travaux est planifiée aux vacances de février pour une durée de 3 semaines.

Date	Signature
19 novembre 2021	 Stéphane SIMON, Maire

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>13/11/2021</b>	Date d'affichage	<b>13/11/2021</b>
Nombre de conseillers en exercice	<b>14</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>
		Nombre de conseillers votants	<b>13</b>

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	M Stéphane SIMON
Mme JOLY Gaëlle				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**5- Commission voirie/déchets d'EPN**

**Voie :** un point a été fait sur la place Billie D Harris. La commune des Ventes n'apparaît pas pour les travaux 2022. Cependant, la commune demande une étude pour la rue du Hanoy et la rue du Hamel.

La viabilité hivernale commence à partir du 29/11 jusqu'au 14/03. L'assurance d'EPN prend en charge l'assurance de l'agriculteur sur le circuit EPN.

**Déchets :** pour le sud de l'EPN, la déchetterie mobile fonctionne bien. Il y a une modification de collecte des déchets amiantés.

Projet '*réduit tes déchets en adoptant 2 poules*' : EPN offre 1 bon pour 2 poules + participation de 70 € pour un poulailler + 1 bio-seau + un guide pratique

Nettoyage des communes : EPN met à disposition des bennes et du matériel pour le nettoyage des communes.

**6- Relais défense nationale : point d'information sur le service national universel**

Madame Emmanuelle CORNET, conseillère municipale et relais défense nationale auprès de la BA105, présente au conseil municipal le Service Nationale Universelle. Une information à la population sera faite dans le prochain bulletin municipal

**7- Date du prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 17 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 22h51.

Date	Signature
<b>19 novembre 2021</b>	Stéphane SIMON, Maire 

